

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 6 mars 2017 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Colette Gagnon, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes des séances ordinaires et extraordinaires du 6 et du 13 février 2017 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 6 février au 6 mars 2017 et du journal des salaires ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Résolution - Affectation de la réserve carrière / sablière ;
6. Résolution concernant le regroupement des OMH ainsi que la nomination d'un représentant sur le nouveau comité de regroupement ;
7. Demande de dérogation / Messieurs Jean-François Marcoux et Réjean Desrochers ;
8. Parcours de vélo ;
9. Lecture de la correspondance ;
10. Avis de motion modification le règlement de zonage dans certain secteur autorisant un bâtiment de 49 mètres carrés ;
11. Varia ;
12. Période de questions de l'assistance ;
13. Levée de la séance ordinaire du 6 mars 2017.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il invite les citoyens à se joindre à lui, le samedi 25 mars à 10h, pour la marche annuelle du Défi Santé. Il convie également les gens présents au brunch du Cercle de Fermières, dimanche le 26 mars. Monsieur St-Pierre souligne que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2017-043 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 6 mars soit adopté tel que proposé.

Que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2017-044 Adoption des minutes des séances ordinaires et extraordinaires du 6 et du 13 février 2017

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que les procès-verbaux du 6 et du 13 février soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2017-045 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 6 février au 6 mars 2017

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 3728 à # 3791 au montant de 104 454.10\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 6 mars 2017.

Suzanne Crête, g.m.a.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2017-046 Résolution - Affectation de la réserve carrière / sablière

Attendu que la Municipalité a accumulé un fond réservé provenant de carrières et sablières sur le territoire de la municipalité ;

Attendu que le montant est de 7 184.35\$;

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le montant accumulé soit affecté au rechargement en gravier du Rang 9 et de la Route de l'Église.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2017-047 Nomination d'un représentant provisoire sur le nouveau comité de regroupement des Offices Municipaux d'Habitation (OMH)

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert possède un OMH sur son territoire ;

Attendu que le gouvernement désire regrouper tous les OMH de la MRC d'Arthabaska en un seul OMH ;

Attendu que chaque municipalité, ayant un OMH sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, est tenue de nommer un représentant provisoire sur le comité de regroupement des OMH ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que Madame Colette Gagnon, conseillère, agisse, sur ce comité provisoire, comme représentante de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2017-048

Demande de dérogation / Monsieur Jean-François Marcoux / Construction d'un garage 35 X 50

Attendu que Monsieur Jean-François Marcoux a acquis la propriété du 368, rue Principale ;

Attendu que Monsieur Marcoux demande l'autorisation pour la construction d'un garage de 35' X 60' totalisant une superficie de 1 750 pieds carrés ;

Attendu que le règlement permet la construction d'un garage d'une superficie de 1 076 pieds carrés et permet également qu'il est possible d'avoir deux bâtiments de 1 076 pieds carrés ;

Attendu que Monsieur Marcoux a déposé un plan d'implantation et que celui-ci respecte les règlements de la municipalité ;

Attendu que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande la demande au conseil municipal.

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la demande de dérogation pour la construction d'un garage de 35' X 60' de Monsieur Marcoux soit acceptée.

Que cette demande n'a aucun effet d'entraînement négatif sur le voisinage.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2017-049

Demande de dérogation / Monsieur Réjean Desrochers

Attendu que Monsieur Réjean Desrochers désire vendre sa propriété du 1246, Rang 6 situé dans la zone A6 ;

Attendu que les futurs acquéreurs souhaitent garder deux (2) chevaux, malgré que la superficie actuelle du terrain soit de 3 717.2 mètres carrés ;

Attendu que le règlement de zonage actuel de la municipalité, à l'article 15.21, exige une superficie minimale de 9 000 mètres carrés dans les zone A et AF ;

Attendu que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande la demande au conseil municipal, exigeant de Monsieur Desrochers, une entente concernant la gestion du fumier. De plus, les futurs acquéreurs devront se conformer aux mêmes exigences, sinon la demande deviendra caduque

Attendu que le conseil a consulté les documents et reçu les explications nécessaires concernant la demande de Monsieur Desrochers ;

Par conséquent il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la demande de dérogation soit refusée puisque la superficie du terrain de Monsieur Desrochers est trop petite et ne respecte pas la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2017-050 Demande de nettoyage du cours d'eau Wilfrid Béland / Branche 2

Attendu que la municipalité a reçu une demande de nettoyage de cours d'eau par la MRC d'Arthabaska ;

Attendu que ces travaux de nettoyage de cours d'eau sont prévus sur la branche 2 du cours d'eau Wilfrid Béland ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la municipalité autorise les travaux.

Que la répartition soit faite au mètre linéaire pour chacun des propriétaires touchés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-051 Fondation Le Pont vers l'autonomie – Justin Lévesque - Victoriaville

Attendu que la municipalité a reçu, pour une deuxième année consécutive, une demande de commandite de la fondation Le Pont vers l'autonomie ;

Attendu que la demande consiste à bénéficier gratuitement de la salle du Pavillon Général Maurice Baril, le samedi 3 juin 2017, pour une soirée bénéfice ;

Attendu que le comité organisateur compte deux citoyens de Saint-Albert ;

Attendu que la demande vise Monsieur Justin Lévesque de Victoriaville ;

Attendu que Monsieur Lévesque est atteint d'une maladie neuromusculaire évolutive ;

Attendu que les fonds amassés serviront à l'achat d'un bras robotisé Jaco afin d'accroître l'autonomie de Justin ;

Il est **adopté et résolu** unanimement des conseillers

Que la municipalité de Saint-Albert accepte la présente demande, d'utiliser la salle gratuitement pour la soirée bénéfice.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-052 **Avis de motion** – est par la présente donné par Madame Diane Kirouac, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure un règlement qui aura pour objet de modifier le règlement de zonage 2007-08 afin d'ajuster les dimensions minimales d'un bâtiment principal dans la zone R 8.

2017-053 **Levée de la séance ordinaire du 6 mars 2017**

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit levée à 20h39.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale /
Secrétaire-trésorière